

## COMMUNE DE VERNIER

### INTERPELLATION

au sens des articles 47 du règlement du Conseil municipal de Vernier

#### **CO Renard : où le reconstruire ?**

La Ville de Vernier est en train de voir dans quelle mesure une couverture des voies CFF permettrait de libérer le secteur de Châtelaine (Quartier de l'Étang - Avenue du Pailly) de la contrainte OPAM, et de le développer de manière optimale en atteignant les objectifs de construction de logements et d'activités que le Grand Projet Châtelaine proposait au démarrage.

Lors de la commission de l'environnement du 20 novembre 2013 qui abordait le sujet, il a été expliqué que l'implantation d'un cycle d'orientation en remplacement du cycle d'orientation du Renard était prévue sur les actuels terrains d'entraînement du Servette FC.

Le projet de construire un cycle d'orientation sur ces terrains amène la soussignée à poser diverses questions :

- L'état de délabrement du CO du Renard a été maintes fois souligné et notamment par la soussignée (voir la résolution R 334 approuvée le 16 avril 2013 à l'unanimité par le Conseil municipal et renvoyée au Conseil d'Etat). Sa démolition plutôt que sa rénovation fait sens mais que construira-t-on en lieu et place ? Le Conseil d'Etat et/ou le Conseil administratif entendent-ils associer le Conseil municipal à cette réflexion ?
- La proximité avec le CO des Coudriers du nouvel emplacement préconisé ne risque-t-il pas de poser problème ? Plutôt que de construire un autre CO dans le secteur, pourquoi ne pas densifier le CO des Coudriers ?
- A-t-on étudié la possibilité de construire le nouveau CO sur d'autres emplacements afin d'obtenir une meilleure répartition territoriale des CO, par exemple dans la zone industrielle d'Aïre-Le Lignon, dans le quartier de l'Étang ou celui de La Concorde ?

Christina Meissner  
Conseillère municipale UDC

Vernier, le 14 février 2014